

# Concours Normalien Étudiant Lettres

## Rapport du jury du département de géographie

En 2025, le département de géographie a reçu et examiné 36 dossiers. 14 candidates et candidats ont été déclarés admissibles et 6 ont été admis.es (4 hommes et 2 femmes).

### 1. Le dossier d'admissibilité

Le jury tient à réitérer ses encouragements à l'attention des étudiantes et étudiants poursuivant une formation hors Ile-de-France. Il rappelle également qu'il n'est pas nécessaire d'avoir effectué une partie de sa scolarité au sein d'une classe préparatoire pour intégrer l'ENS-PSL par le Concours Normalien Etudiant Lettres. Tous les parcours sont valorisés par le jury.

Le jury rappelle qu'une condition est toutefois nécessaire pour être reçue.e au Concours Normalien Etudiant Lettres : être titulaire d'une Licence 3 (de préférence en géographie, aménagement ou géopolitique) ou équivalent.

Dans leur dossier, il est en outre attendu que les candidates et candidats précisent la formation de niveau master qu'ils envisagent de suivre au cours de leur scolarité à l'ENS et l'établissement universitaire concerné. Dans cette optique, il est rappelé que les candidatures au Concours Normalien Etudiant Lettres sont distinctes des candidatures pour les Masters portés par l'ENS-PSL. Les candidates et candidats au CNEL doivent donc également se porter candidats à différents masters de leur choix en plus de leur candidature au CNEL.

Les dossiers des candidats sont examinés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de l'excellence de leurs résultats ;
- de l'originalité, de la cohérence et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département ;
- de la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département et de l'ENS.

Concernant les projets de recherche, le jury invite les candidates et candidats à ne pas négliger la présentation de la méthodologie d'enquête sur laquelle s'appuiera leur projet, ni la faisabilité de celui-ci, points qui ont pu pénaliser certains dossiers.

Dans l'élaboration de leur projet de recherche, les candidates et candidats peuvent se référer au Guide du projet de recherche accessible sur le site du département de géographie de l'ENS : <https://www.geographie.ens.fr/le-concours-normalien-etudiant.html>.

L'admission repose sur deux épreuves : un écrit et un oral. Pour limiter les déplacements des candidats, les deux épreuves sont, autant que faire se peut, organisées sur deux jours consécutifs.

### 2. L'épreuve écrite d'admission

Chaque candidate ou candidat est invité.e à commenter un article scientifique en lien avec le projet de recherche présenté dans son dossier et choisi à cet effet par le jury.

Les candidats ont ainsi à :

- proposer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

Le tout ne doit pas dépasser la copie double d'examen fournie le jour de l'épreuve. Tous les candidats qui ne respecteraient pas cette consigne seront sanctionnés.

Pour la première partie de l'épreuve, ont été valorisés les candidats capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire soulignant non seulement les apports mais aussi les limites éventuelles de l'article proposé en le mettant en perspective avec la littérature existante. Les candidats qui se sont contentés de paraphraser le texte ont été, au contraire, pénalisés.

La seconde partie de l'épreuve ne doit pas, quant à elle, servir de prétexte à une simple présentation du projet de recherche des candidats. Charge à eux de montrer en quoi le texte proposé peut nourrir leur réflexion que ce soit sur le plan théorique, méthodologique ou épistémologique.

### **3. L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale consiste en une audition de 20 minutes. Les candidates et candidats sont tout d'abord invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel (10 minutes maximum). L'usage de notes n'est pas autorisé. S'ensuit un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et le réalisme du projet de recherche présenté par chaque candidat ou candidate, ainsi que la pertinence de sa candidature au sein du département de géographie au regard de son parcours universitaire et de son projet professionnel (10 minutes maximum). À cet égard, le jury rappelle que passer l'agrégation est vivement conseillé pour les candidats qui se destinent à l'enseignement et la recherche en géographie mais que cela ne constitue pas un passage obligé pour tous les parcours. De même, le jury est sensible à la diversité des projets professionnels présentés par les candidats et la poursuite en thèse n'est qu'un débouché parmi d'autres aux études supérieures en géographie. Dire que l'on souhaite préparer l'agrégation et s'engager dans une thèse n'est donc nullement un prérequis pour être admis au CNEL en géographie.

Dans la majorité des cas, le jury a constaté une bonne préparation des candidats à cette épreuve.

Ces derniers ont fait l'effort de se renseigner sur les enseignements proposés au sein du département et de l'ENS-PSL. Néanmoins, le jury précise que les candidats ne sont pas évalués sur leur connaissance de l'offre pédagogique, mais bien sur leur capacité à démontrer la cohérence des formations et des enseignements envisagés par rapport à leur projet universitaire et professionnel.

Le jury a particulièrement valorisé les projets de recherche relevant d'une démarche scientifique personnelle, documentée et construite dans le temps long.